

SITTOMAT

Commission Mixte

03 JUILLET 2024

Procès-Verbal

Étaient présents :

Gilles VINCENT, Président
Jean TEYSSIER
Albert TANGUY
Jean Luc GRANET
Patrick BOUBEKER
Robert BERTI
Hélène BILL
Christine SINKUIN
Ange MUSSO

Christophe DELIGNY
Sandra LE BEC PEINADO
Michel MARIN
Laurent LAUGA

ORDRE DU JOUR

I.	Autorisation de signature d'un Projet Urbain Partenarial en lien avec la construction du centre de tri des collectes sélectives.....	3
II.	Autorisation de signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du centre de tri des collectes sélectives.....	5
III.	Autorisation de signature d'un protocole pour l'achat des bennes des déchetteries de l'aire toulonnaise	6
IV.	Autorisation de résiliation des marchés de traitement des bois B et du plâtre déposés en déchetteries	7
V.	Autorisation de signature de la convention de groupement de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la requalification du site de Manjastre	8
VI.	Autorisation de signature des contrats type relatifs aux REP Jouets et ABJ avec Eco Maison.....	9
VII.	Autorisation de signature du contrat relatif à l'appel à projet CITEO portant sur l'optimisation des collectes sélectives.....	12
VIII.	Présentation du rapport annuel du délégataire Zéphire pour l'année 2023	13
IX	Adoption du rapport annuel du service public de traitement des ordures ménagères 2023 du SITOMAT .	

La séance est ouverte.

I. Autorisation de signature d'un Projet Urbain Partenarial en lien avec la construction du centre de tri des collectes sélectives

Le Président

Bonjour à tous ! Je vous propose de commencer avec l'autorisation de signature d'un projet urbain partenarial en lien avec la construction du centre de tri des collectes sélectives.

Christophe DELIGNY

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire du centre de tri avec les services de la commune de La Farlède, il a été convenu qu'on signerait un projet urbain partenarial en lien avec la réhabilitation de l'avenue Alphonse Lavallée. Il s'agit de la route qui borde l'autoroute et les terrains du centre de tri. C'est une voirie d'intérêt communautaire. C'est donc la CCVG qui est maître d'ouvrage sur cette voirie. Ça fait quelques années qu'ils ont un programme de requalification de la voie avec la commune de La Farlède : des trottoirs, du stationnement longitudinal, etc.

Il s'agit de la mettre en sécurité. C'est aussi pour essayer d'apaiser la circulation. En sachant que les gens roulent très vite sur cette voie. C'est un programme qui existe depuis longtemps. Finalement, ils ont saisi l'opportunité du projet du SITTOMAT en se disant : « Si on peut effectivement obtenir une contribution du SITTOMAT à l'aménagement de la voie qui dessert son équipement, ça nous permettra d'une part de faire peut-être un projet un peu plus complet et un peu plus ambitieux et d'autre part de l'inscrire prioritairement dans nos réalisations ». C'est donc la proposition de la CCVG et de la commune de La Farlède.

La commune de La Farlède a institué un périmètre de PUP sur les parcelles du centre de tri : AW78, 79 et 80. Et ce, en demandant au SITTOMAT de bien vouloir participer au projet d'aménagement de voirie. Le projet est estimé à un peu plus de 1,6 million d'euros. La contribution qui est demandée aux syndicats est de 503 838 euros. Il s'agit d'un prorata qui a été calculé sur la base du linéaire représenté. En sachant qu'on représente *grosso modo* 25 % du linéaire. Ceci dit, 25 % de 1,6 million d'euros, ce n'est pas 500 000 euros. C'est moins. Néanmoins, il y a tout de même certains travaux qui ont été rajoutés du fait de l'arrivée du centre de tri. Il s'agit donc d'un calcul.

Après, il faut se dire les choses. Il est taillé un peu à la serpe. Quoi qu'il en soit, il faut rappeler que le projet de centre de tri est redevable de la taxe d'aménagement en droit commun de l'urbanisme. Cette taxe d'aménagement a été évaluée à 226 000 euros. En fait, la CCVG et La Farlède souhaitaient profiter de l'arrivée du SITTOMAT pour booster le projet de réaménagement, le rendre un peu plus ambitieux et le prioriser dans la programmation. C'est ce qui est proposé. Il est vrai qu'on avait déjà eu l'occasion d'en parler. Ça fait quelques mois qu'on en parle ; depuis qu'on a lancé l'instruction du permis de construire, voire avant. La commune a délibéré. La CCVG a délibéré. Nous vous proposons donc de délibérer de manière concordante pour pouvoir signer ce PUP.

Une fois qu'il sera signé, le permis de construire pourra être délivré. En tout cas, l'instruction est finalisée aujourd'hui. Il reste un détail à régler. On nous demande de végétaliser les parkings. C'est une interprétation récente de la loi climat et résilience. Les parkings attenants aux constructions de plus de 500 m² doivent être soit ombragés avec du photovoltaïque, soit végétalisés. Ça peut être en toiture, en ombrière ou au sol. Il s'agit effectivement de favoriser l'infiltration. En l'occurrence, on met déjà du photovoltaïque sur le toit. On a une grande surface de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments. On ne peut pas faire d'ombrière puisqu'on est dans la limite des 45 mètres de l'axe de l'autoroute, qui est inconstructible. C'est comme ça. La seule solution qu'il nous reste est donc de végétaliser les parkings.

C'était une option qu'on avait envisagée au début. *In fine*, nous ne l'avons pas retenue avec le groupement ; et ce ; pour des raisons de gestion des eaux incendie. C'est là la problématique. En cas d'incendie, si on envoie des eaux d'incendie polluées, ça va entrer dans le sol si le parking est poreux. Du coup, comment fait-on ? Nous sommes donc en train de regarder comment on peut bordurer le parking en fonction des eaux qui seraient susceptibles de ruisseler. Mais sur le plan technique, ce n'est normalement pas rédhibitoire. C'est la seule chose qu'il faut lever dans le cadre

de l'instruction du permis. Autrement, tout est OK. Le permis pourrait être signé au cours de la semaine prochaine. Et ce, dès lors que les précisions qui seront apportées cette semaine par l'architecte seront satisfaisantes.

Le Président

Y a-t-il des questions ?

Hélène BILL

Oui. Je n'ai pas de remarques particulières sur la délibération. Par contre, notre police municipale nous avait alertés parce qu'il y avait un tourne-à-gauche qui était positionné sur le bec de canard. En sachant qu'il coupe de voix. Dans les risques accidentogènes accentués par le fait de recouper les deux voies, ça allait donc vers La Garde. J'avais écrit au maire de La Farlède, qui a maintenu sa position. Néanmoins, nous avons alerté à ce sujet.

Christophe DELIGNY

Effectivement, nous avons regardé ça de très près. Vous savez que l'entrée ne se fait que par La Garde. En fait, le site est limitrophe de La Garde et de La Farlède. Lorsqu'on y accède, on est juste en sortie de virage. La voie est à cet endroit-là. Il est donc très clairement hors de question qu'il y ait des camions ou des véhicules qui sortent à cet endroit-là. Par contre, 200 mètres plus loin, il y a la sortie. Le site fait tout de même 200 mètres de longueur. À la sortie, on s'est demandé s'il fallait envoyer tout le monde à droite, c'est-à-dire sur le bec de canard. En sachant que c'est tout de même un carrefour saturé qui ne fonctionne pas très bien. Il était également possible de repartir sur la gauche, c'est-à-dire vers La Garde.

On a voulu préserver ces deux possibilités. Pour quelles raisons ? D'une part, on a tout de même 200 mètres de ligne droite, ce qui donne une bonne visibilité à la sortie. Dans le projet d'aménagement de la voie dont on parle, à savoir Alphonse Lavallée, il est prévu l'aménagement d'un trottoir. Le trottoir laissera notamment la possibilité aux camions qui sortent d'avancer pour s'assurer qu'il n'y a pas un véhicule qui arrive très vite. Ce sera aussi l'occasion de réduire le gabarit de la voie parce qu'ils vont mettre du stationnement, un trottoir et d'autres dispositifs qui doivent contribuer à baisser la vitesse. Ils voulaient même faire une zone 30 au début. Mais finalement, ils ne peuvent pas le faire. Ce n'est pas possible compte tenu de la qualification de la voie. Autrement, c'est l'esprit.

Hélène BILL

Je réitère les préconisations qui avaient été faites. En sachant qu'il y avait tout de même des risques accrus d'accident.

Christine SINQUIN

Est-ce que l'enquête publique dans le cadre de l'ICPE a été faite avant la délivrance du permis ? Je pose cette question parce que j'ai un petit souci avec un autre projet.

Christophe DELIGNY

A priori, ce sont deux démarches strictement indépendantes. Vous devez déposer simultanément le dossier de permis de construire et le dossier ICPE. Vous devez aussi attester de la maîtrise foncière d'un terrain. On est soumis à enregistrement. Du coup, il n'y a pas d'enquête publique. En revanche, on va avoir une concertation publique. En fait, pendant un mois, un dossier va être mis à disposition à la mairie de La Farlède et, surtout, sur le site dématérialisé de la préfecture. C'est la préfecture qui diligente cette concertation. Ce n'est donc pas une enquête à proprement parler. Il n'y a pas un commissaire enquêteur qui est nommé, qui reçoit le public ou qui fait des réunions publiques.

C'est juste un dossier qui est mis à disposition à la mairie de La Farlède. Il y a effectivement une information qui sera faite avec un support dématérialisé au niveau du site de la préfecture. Une publicité va être faite sur la commune de La Farlède et les communes limitrophes : La Garde et La Crau. En fait, c'est dans un rayon d'un kilomètre autour du site. Ça vient intercepter les territoires des communes de La Garde et La Crau. Sur le dossier ICPE, on est en train de finaliser les

demandes de complément de la DREAL. On devrait pouvoir engager cette concertation publique pendant l'été. C'est l'objectif annoncé.

Christine SINQUIN

Autrement dit, pour vous, elle n'est pas obligatoire préalablement à l'instruction du permis.

Christophe DELIGNY

En fait, il n'y a aucun lien avec la délivrance d'un permis.

Christine SINQUIN

J'en fais donc la même lecture que vous.

Christophe DELIGNY

Pour moi, le permis donne l'autorisation de construire et les ICPE vous donnent l'autorisation d'exploiter.

Christine SINQUIN

On est d'accord.

Christophe DELIGNY

Ça veut dire que vous pouvez construire et ne jamais être autorisé à exploiter. Dans ce cas, vous avez construit, mais ça ne sert à rien. Ce sont donc vraiment deux réglementations indépendantes.

Christine SINQUIN

J'avais donc la même lecture que vous, mais je souhaitais vraiment m'en assurer. En sachant que je suis confrontée à une petite difficulté. Merci beaucoup.

Le Président

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

II. Autorisation de signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du centre de tri des collectes sélectives

Le Président

Dans ce cas, nous allons passer à la délibération suivante. Il s'agit de l'autorisation pour signer un contrat de prêt avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du centre de tri.

Christophe DELIGNY

On est toujours sur le centre de tri. Vous savez que nous avons sur le centre de tri une autorisation de programme qui est inscrite au budget, qui est de l'ordre de 45 millions d'euros hors taxes pour ce projet. Sur ces 45 millions d'euros, il y a à peu près 8 millions d'euros hors taxes sur la maîtrise foncière : l'achat du terrain et le paiement des frais. Cela a été financé dans le cadre de l'autofinancement dégagé par le syndicat. On a fait une prospective financière avec le programme pluriannuel d'investissement. En fonction des prévisions de dégagement d'autofinancement sur les années 2024, 2025 et 2026, qui sont les années de construction du centre de tri, on va dégager une part d'autofinancement. Sur les 34,7 millions d'euros de coût du projet, pour le marché global de performance sur la partie investissement, cela nous amène à solliciter un emprunt de 24,5 millions d'euros hors taxes.

Nous avons consulté les banques entre avril et début juin. Il y a eu plusieurs postures. Certaines banques nous ont dit : « Nous, on ne fait pas d'accompagnement pluriannuel. Donnez-nous votre besoin sur une année et on vous dit ce qu'on peut vous prêter et à quel taux ». C'est le cas de la quasi-totalité des organismes bancaires qui ont été consultés. Ils nous ont proposé des taux fixes entre 3,6 et 3,9 %. C'était au mois de mai. Ou alors, ils nous ont proposé des taux variables, mais

qui étaient plutôt autour de 4,5 % au mois de mai. C'était limité à 6,5 millions d'euros, ce qui était le besoin estimé pour l'année 2024.

Le Crédit Agricole est allé un peu plus loin. Ils nous ont dit : « Nous, on peut mobiliser jusqu'à 15 millions d'euros sur deux ans ». C'était une offre intéressante ; sauf qu'elle était associée à un taux variable avec une valeur de 4,5 %. De toute façon, ce n'était pas non plus suffisant pour couvrir la totalité de l'opération. Quant à la Banque des territoires, qui est l'émanation de la Caisse des dépôts et consignations, elle s'est vraiment montrée très intéressée par le projet. Ils nous ont dit : « Ça entre pile dans les clous de ce qu'on recherche dans le cadre de notre politique de soutien à la transformation écologique des territoires ». Ils nous ont donc dit : « Ça nous intéresse. Nous souhaitons vraiment vous accompagner ».

Ils nous ont fait une proposition qu'on a jugée plutôt intéressante. Elle est adossée sur le taux du livret A, c'est-à-dire 3 % aujourd'hui. La prévision est tout de même à une diminution, non pas brutale, mais progressive au cours des prochaines années. On envisage que le taux sera retombé à 2 % d'ici quelques années. Ça relève de la prospective bancaire. Et ce, avec une marge de seulement 0,4 %. Elle ne paraît pas excessive par rapport à ce que proposaient les autres.

Là-dessus, étant donné qu'ils sont dans une logique d'accompagnement de projets, ils sont vraiment dans une phase de mobilisation de trois ans. Ça couvre donc l'entièreté du projet et de ses aléas pour nous accompagner jusqu'au bout. Ils ont planché hier devant leur commission nationale. Le dossier a été approuvé. J'ai eu l'information hier soir. Nous vous proposerons donc d'autoriser le président à signer cette ligne de prêt pour pouvoir financer le centre de tri. Monsieur Beneventi, qui n'est pas là, a bien évidemment été associé à l'analyse et à la décision. Il sera là la semaine prochaine pour le comité syndical.

Le Président

Avez-vous des questions ? Non.

III. Autorisation de signature d'un protocole pour l'achat des bennes des déchetteries de l'aire toulonnaise

Christophe DELIGNY

Dans ce cas, nous allons passer aux bennes. À la suite de la liquidation d'Ecorecept, on a fait une créance auprès du liquidateur. Il s'agit d'une déclaration de créance. Nous n'avons toujours pas de nouvelles. Nous avons également essayé avec MAT'ILD, qui nous sollicitait parce qu'ils estiment qu'ils ont dépensé beaucoup d'argent pour racheter la société Ecorecept. Ils ont notamment supporté l'élimination des déchets stockés sur les sites d'Ecorecept, dont une partie appartenait au SITTOMAT.

Nous avons également essayé de travailler avec eux et le liquidateur sur une partie du traitement des déchets stockés correspondant aux déchets du SITTOMAT. Il n'y a pas de raison qu'on s'oppose à leur paiement. Ce sont des sommes que nous n'avons toujours pas versées puisqu'on a gelé les versements des mois de mai et juin de l'an dernier, c'est-à-dire les deux mois qui précèdent la liquidation. Nous sommes donc toujours dans le dialogue avec le liquidateur et un peu avec la société MAT'ILD. Au milieu de tout ça, il y avait le sujet des bennes. Les bennes des déchetteries de l'aire toulonnaise sont des bennes qui étaient des biens de retour dans le cadre des marchés quadriennaux qu'on a passés avec des transporteurs pour la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et le transport des bennes des déchetteries. Ce sont donc des marchés aux termes desquels on devait récupérer la propriété des matériels à la valeur résiduelle nette comptable, déduction faite des loyers payés pendant les quatre années d'exécution des prestations.

Ces marchés ont été résiliés par le liquidateur puisque la société n'était plus en mesure de les exécuter. La question qui se posait était de savoir ce qu'on allait faire de ces bennes. L'an dernier, on vous avait déjà proposé de racheter le crédit-bail qu'avait fait la société Ecorecept auprès de la société Natiocredimurs, qui est une filiale de la BNP Paribas. En fait, elle avait fait une LOA, c'est-à-dire une location avec option d'achat, à la société Ecorecept pour l'achat des bennes.

Nous avons délibéré en disant qu'on était favorable à la reprise de ce crédit LOA. Sauf que postérieurement, Natiocredimurs a dit que ce n'était pas possible en raison d'un obstacle sur le plan juridique. C'est un contrat qui a été fait pour une société privée. Du coup, il y avait des choses qui ne correspondaient pas à notre statut de collectivité publique. Ils nous ont donc fait savoir qu'ils ne pourraient pas aller au bout. On s'est revu à nouveau et on leur a dit : « Finalement, ne pourrait-on pas tout simplement vous les racheter ? À défaut de reprendre le contrat ».

On a évoqué le sujet avec les services du contrôle de légalité de la préfecture. On voulait savoir si une collectivité publique pouvait faire un chèque de 1,7 million d'euros à une entité, qu'il s'agisse d'un organisme bancaire ou de qui que ce soit d'autre, sans mise en concurrence. Effectivement, compte tenu des circonstances, le service de légalité nous a dit qu'on pouvait le faire, mais à condition que toutes les parties soient d'accord, et en particulier le liquidateur. Là, on est tombé d'accord avec le liquidateur et l'organisme de crédit, à savoir Natiocredimurs, pour pouvoir procéder au rachat des bennes.

C'est une opération qui reste intéressante pour le SITTOMAT. En fait, on va racheter les bennes. Bien évidemment, on ne paie plus de location sur ces bennes. D'ailleurs, c'est le cas depuis le mois de juillet de l'année dernière. En fait, même si elle était faible, on va s'exonérer de la marge que prenait Ecorecept sur cette mise à disposition de bennes pendant la durée du contrat qu'ils avaient conclu avec nous. Ce protocole n'est pas encore rédigé, mais il devrait l'être. C'est pour cette raison qu'il n'est pas annexé. J'espère l'avoir d'ici vendredi afin de pouvoir l'annexer à la délibération qui sera présentée la semaine prochaine. Si tel n'est pas le cas, si je ne l'ai pas, on le reportera au mois de septembre. De toute façon, ça fait depuis le mois de juillet de l'année dernière que nous sommes dans cette situation. Ça pourra donc bien attendre deux mois de plus.

IV. Autorisation de résiliation des marchés de traitement des bois B et du plâtre déposés en déchetteries

Le Président

Je vous propose de passer à l'autorisation pour résilier les marchés de traitement des déchets de bois B et de plâtre.

Christophe DELIGNY

Là, on est sur la mise en place de la REP PMCB : produits et matériaux de construction des bâtiments. On a délibéré sur cette REP en janvier. Il s'agissait de valider la signature du contrat avec l'OCAB, c'est-à-dire l'organisme coordonnateur. C'est Valobat qui a été désigné parmi les éco-organismes agréés par l'État pour gérer le territoire du SITTOMAT. Aujourd'hui, en termes d'actualité, on a démarré cette REP PMCB sur six déchetteries de l'aire toulonnaise : La Farlède, Solliès-Pont, Le Pradet, Carqueiranne, Six-Fours et La Garde.

Qu'est-ce que ça veut dire ? Aujourd'hui, dans ces six déchetteries, depuis qu'on a signé le contrat le 3 avril, on ne paie plus tout ce qui est en REP financière. Une partie des gravats est liée à des déchets du bâtiment. L'estimation nationale est d'environ 70 %. Autrement dit, on ne paie plus 70 % de l'évacuation et du traitement des gravats. Par ailleurs, il y a des REP qui sont opérationnelles. Du moins, on a choisi de les rendre opérationnelles. Les gravats sont en REP financière tandis que le plâtre et le bois sont en REP opérationnelle.

Sur le plâtre, l'opérateur est PAPREC pour l'aire toulonnaise. Il a été désigné par Valobat à la suite d'un appel d'offres. Il reprend la main sur la mise à disposition du contenant, l'évacuation et le traitement des déchets de plâtre. Il y a aussi une bonne nouvelle. On était restreint par nos exutoires, notamment par Veolia, à ne prendre que des plâtres non complexés, c'est-à-dire sans papier. Aujourd'hui, Valobat a une filière qui lui permet de traiter les plâtres complexés. Ça veut donc dire qu'on peut étendre les dépôts de plâtre à tous ces matériaux-là.

Sur la plupart des déchetteries, nous avons également fait le choix de mettre en place une benne dite multi-REP bois. En fait, elle va venir prendre tous les déchets de bois, qu'il s'agisse de déchets de la REP PMCB ou de déchets de la REP mobilier. En sachant qu'on va principalement trouver le bois dans le mobilier et dans les déchets du bâtiment. Cette benne-là est également opérationnelle.

Ça veut dire qu'elle est également prise en charge par PAPREC. Depuis le 1^{er} juillet, on ne paie plus ces prestations-là sur ces six déchetteries. Ce sera à partir de mi-septembre pour l'ensemble des autres déchetteries.

Là, c'était simplement pour vous donner le contexte. Nous avons aujourd'hui des contrats pour le traitement des déchets de plâtre et celui des déchets de bois. Et ce, avec un certain nombre de prestataires. Ce sont des contrats qui ont été conclus. Ils n'ont plus de raison d'être dès lors que des REP opérationnelles sont totalement mises en place. Il est donc proposé de les résilier et donc d'autoriser le président à résilier ces contrats. En sachant que c'est un acte sur lequel vous n'avez pas délégation, Monsieur le président. Il faut donc que le comité syndical vous y autorise.

Patrick BOUBEKER

Pourquoi Porte des Maures n'en a pas voulu ?

Christophe DELIGNY

Porte des Maures accueille les professionnels ; sur le Golfe de Saint-Tropez également et aussi en partie sur la CASSB. Pour autant, ils n'ont pas voulu franchir le pas parce qu'ils ont une politique tarifaire qui n'est pas très claire pour le moment. Si vous vous ouvrez aux professionnels alors que vous êtes en REP PMCB, les professionnels vont entrer gratuitement. C'est la règle de la REP. Dès lors que la politique tarifaire n'est pas très claire, il est compliqué de se dire que Porte des Maures va voir arriver tous les professionnels parce que ce sera gratuit chez eux. En sachant qu'il n'y a pas beaucoup d'alternatives privées. C'est l'explication. Ils se disent : « On attend de voir comment ça se structure avant d'y aller ». Du coup, ils sont en REP financière, et non en REP opérationnelle.

Patrick BOUBEKER

Par rapport à nos statuts, le fait qu'ils ne fassent pas la même chose que les autres est-il valable ?

Christophe DELIGNY

Oui. En tout cas, en ce qui nous concerne, le contrat que nous avons signé avec l'OCAB est un contrat-cadre qui définit les obligations des parties. Il définit également le mode de fonctionnement. Par contre, il y a une annexe dans laquelle vous définissez ce que vous voulez déchetterie par déchetterie. La déchetterie accueille-t-elle les professionnels ? Prend-elle la REP financière ? Prend-elle une REP opérationnelle ? Après, c'est vraiment à la carte et par déchetterie.

Le Président

D'accord. Il n'y a pas d'autres questions ? Non.

V. Autorisation de signature de la convention de groupement de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la requalification du site de Manjastre

Le Président

Dans ce cas, on passe au groupement de commande pour l'AMO de Manjastre.

Christophe DELIGNY

Avec l'adhésion de Méditerranée Porte des Maures, vous savez que le syndicat a récupéré la maîtrise d'ouvrage d'une partie du site de Manjastre. Il s'agit d'un site situé sur la commune de Bormes-les-Mimosas. Une installation de stockage de déchets inertes se trouve dans cette commune. Il y a également un quai de transfert, une déchetterie particuliers et une déchetterie professionnels.

Au titre de nos compétences transport et traitement, nous avons récupéré la partie quai de transfert et ISDI pour le stockage des déchets inertes. Le site de Manjastre a fait l'objet d'assez peu de travaux ; non pas depuis son origine, mais depuis longtemps. Il nécessite donc une requalification et une rénovation en profondeur. En 2023, il a fait l'objet de deux visites d'inspection, qui ont pointé des non-conformités à résoudre. Certaines d'entre elles sont à résoudre dans des délais courts.

Elles concernent principalement la gestion du risque incendie et la gestion des eaux de ruissellement. Ce sont donc deux sujets assez classiques sur des installations qui traitent des déchets.

À ce titre, il y a un programme de travaux conséquent à réaliser. Il a été prévu et écrit dans les statuts du syndicat que c'est Méditerranée Porte des Maures qui prendrait en charge la totalité des dépenses de rénovation du site de Manjastre. Dans les discussions que nous avons eues, il n'était pas question qu'on récupère l'ancienneté de l'inaction qui avait pu avoir lieu sur ce site pendant de nombreuses années. À ce titre, il y a néanmoins deux maîtres d'ouvrage avec chacun ses compétences. Il faut donc faire en sorte que chacun prenne sa part dans les commandes à passer.

Dans un premier temps, il faut donc que nous fassions un groupement de commande pour pouvoir réaliser les études. C'est l'objet de la délibération. Il s'agit de désigner un AMO. Dans un deuxième temps, ce sera pour faire les travaux. Encore une fois, il faudra qu'on soit signataire d'un marché. Je ne sais pas si ce sera un groupement de commande ou si on fera une co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux. Quel que soit le dispositif qu'on retiendra, il faudra qu'on soit signataire de la partie qui nous concerne, c'est-à-dire sur le quai de transfert et l'ISDI. Même si, encore une fois, les sommes que le SITTOMAT engagera seront refacturées à l'euro près.

Le Président

Y compris pour la prestation d'AMO ?

Christophe DELIGNY

Non.

Le Président

Pourquoi ? Dans ce cas, nous allons revoir ça.

Christophe DELIGNY

On va effectivement revoir ça.

Le Président

Là, je ne suis pas d'accord. Je pense que vous comprenez pourquoi. Je ne suis pas d'accord pour que la prestation donne lieu à une refacturation égale à 50-50. Et ce, dans la mesure où ils se sont engagés à rembourser tous les travaux qui seraient faits, y compris l'AMO. Je n'avais pas vu ce point-là l'autre jour. Je ne suis donc pas d'accord.

VI. Autorisation de signature des contrats type relatifs aux REP Jouets et ABJ avec Eco Maison

Le Président

Passons à la suite.

Christophe DELIGNY

Nous vous proposons ensuite de signer avec les éco-organismes des contrats territoriaux pour la mise en œuvre des REP jouets et articles de bricolage et de jardin. Ça vient un peu en complément de la REP PMCB. En fait, le passage en PMCB nous permet également de prendre en compte, sans quasiment aucune modification du fonctionnement des déchetteries, les articles qui dépendent de la REP jouets et de la REP articles de bricolage et de jardin.

Comment ? En fait, comme nous vous l'avons dit, nous allons garder une benne Eco Maison avec la REP PMCB. Nous allons avoir une benne pour le mobilier et une benne multi-REP pour le bois. Dans cette benne bois multi-REP, on va également mettre le mobilier. Dans la benne Eco Maison, on aura tout le mobilier, sauf le mobilier en bois. À ce jour, il y a deux éco-organismes qui ont été agréés pour les jouets et pour les articles de bricolage et de jardin. Il s'agit de Valobat et Eco Maison.

Ce sont les opérateurs qui sont présents sur nos déchetteries aujourd'hui : Eco Maison sur le mobilier et Valobat sur la PMCB et la multi-REP bois.

L'idée est de faire en sorte que les jouets et les articles de bricolage et de jardin soient mis, selon qu'ils soient en bois ou non, directement dans la benne multi-REP bois ou dans la benne Eco Maison. Après, ce sont les éco-organismes avec leurs prestataires qui font leur affaire de trier et de valoriser ce qui est déposé dans la benne. Ça nous permet d'évacuer en dehors de la benne des déchets encombrants-mélanges dont le coût se situe entre 230 et 260 euros la tonne. Ça nous permet de retirer un certain nombre d'articles qui entraient jusqu'à présent dans cette benne-là. On n'est pas sur des pourcentages qui sont démentiels. Ce n'est pas ce que les gens apportent le plus en déchetterie. Là, je parle des jouets et des articles de bricolage et de jardin. Néanmoins, c'est un petit pourcentage en plus qui peut être détourné de la benne encombrants-mélanges.

Il y a juste une petite nuance par rapport à ça. Je disais que ça n'apportait aucune modification en termes de fonctionnement. Pour les petits objets, ceux qui font moins de 80 cm, il y aura deux caisses-palettes qui seront mises sur le quai supérieur. Pourquoi ces caisses-palettes pour les petits objets ? D'une part, lorsque c'est petit, c'est compliqué à trier dans la benne de 30 m³. Du coup, ça ressort parce que ça ne va pas forcément dans les mêmes filières.

D'autre part, les éco-organismes qui ont été désignés ont dans leur cahier des charges l'obligation de s'associer à l'ESS, c'est-à-dire l'économie sociale et solidaire, pour faire du réemploi à partir d'un certain nombre d'articles qui peuvent être réemployés, que ce soit dans les jeux, les jouets ou autre. Pour tout ce qui a bien évidemment des dimensions raisonnables, on demande que ce soit déposé en caisses-palettes de manière à ce que ce soit récupéré par l'ESS, qui fera une partie du réemploi de ce qui sera déposé. Honnêtement, ça apporte quelques petits soutiens financiers, mais c'est vraiment très à la marge. En tout cas, ça va dans le bon sens.

Patrick BOUBEKER

Ça va devenir de plus en plus compliqué.

Christine SINQUIN

Après, la multiplication des bennes fait que nous n'avons pas des quais suffisamment longs. Il va donc falloir sélectionner ce qui est le plus intéressant à mettre le long des quais. Il va falloir réduire les contenants pour un certain nombre de choses. En sachant qu'on n'est pas équipé pour avoir autant de bennes les unes à côté des autres.

Christophe DELIGNY

C'est bien la raison pour laquelle nous avons fait des choix particuliers. En fait, on n'a pas ajouté de bennes dans les déchetteries. Nous avons mis en place la PMCB, mais sans ajout de bennes. Ce qui est intéressant avec la benne bois multi-REP, c'est qu'on a aujourd'hui une benne bois B et une benne Eco Maison. Demain, avec la PMCB, on aura une benne bois multi-REP et on gardera une benne Eco Maison. Autrement dit, nous restons à équivalence de bennes. On n'en a pas rajouté.

Patrick BOUBEKER

Là, on dit que la mise en place de la PMCB va transformer, dans la plupart des installations, la benne en bois B en benne multi-REP bois. On aura donc à la fois du bois PMCB et du bois mobilier. Après, on dit que la benne mobilier ne recevra plus que les déchets d'équipement et d'ameublement hors bois. Là, c'est clair. Ce que je ne comprends pas, c'est que quelques déchetteries mettront une benne supplémentaire multi-REP plastique. Que va-t-on mettre dedans ?

Christophe DELIGNY

Vous mettrez dedans tout ce qui est plastique, PMCB ou mobilier. En mobilier, c'est les articles tels que les tables de jardin, les chaises de jardin, etc. En fait, le Golfe de Saint-Tropez vient de rénover certaines de ses déchetteries. Il y a de la place. Il est vraiment dans cette logique qui consiste à sortir un maximum de déchets de la benne encombrants-mélanges.

Le Président

Je voudrais faire une remarque. Vous pourrez la mettre dans le compte-rendu. En fait, on voit bien que ce sont des textes rédigés par des énarques, mais qui s'appliquent à des gens normaux. Ce n'est pas facile à comprendre pour nos administrés. C'est plutôt ça qui m'effraie. Je comprends le but final, mais c'est compliqué à comprendre.

Christophe DELIGNY

Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne la rédaction. Même moi, qui ne suis pas énarque, je suis obligé de relire.

Ange MUSSO

Si le président et vous-même avez du mal à comprendre, ça me fait encore plus peur !

Christophe DELIGNY

Par contre, l'avantage que j'ai trouvé à cette PMCB, c'est vraiment les bennes par matière. Pour le coup, on ne se pose pas de questions. Par exemple, le bois va dans cette benne-là. On ne se demande pas s'il s'agit de mobilier ou non.

Ange MUSSO

Si vous me le permettez, je voudrais aller plus loin dans ma réflexion. Dans le cadre des marchés, si je prends le cas de la métropole, il y a souvent des marchés pour gérer les déchetteries. Les personnes qui travaillent dedans ne sont pas forcément les plus accueillantes. Je pèse mes mots. En l'occurrence, nos administrés vont avoir besoin qu'on leur explique les choses. Il faudrait peut-être qu'on réfléchisse à mettre des critères plus élevés, même si ça nous coûte plus cher.

Il faut de grands panneaux, mais aussi des personnes qui soient en mesure et qui aient la volonté d'expliquer les choses. Pour bien connaître celle de La Valette, il y a des gens qui n'ont pas envie d'expliquer les choses. Ça arrive, mais il y en aura toujours ! D'ailleurs, même ceux qui ont envie d'expliquer n'ont pas forcément compris eux-mêmes. Je ne sais pas s'il faudrait faire des formations, etc. En tout cas, c'est surtout ça qui m'effraie.

Christophe DELIGNY

Dans les six déchetteries sur lesquelles on a démarré, les gardiens ont été formés. Nous les avons reçus ici et ça a duré une demi-journée. On leur a fait des quiz et on leur a expliqué les changements, les évolutions, etc. Je pense que certains ont compris. Après, une petite période de maturation est peut-être nécessaire afin de bien ingérer l'évolution. D'ailleurs, au mois de septembre, on a également prévu deux sessions de formation pour toutes les autres déchetteries.

Le Président

Si vous voulez, on vous fera aussi une formation ! Un jour, on va s'amuser en faisant des quiz.

Ange MUSSO

Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, mais j'aimerais bien. Lorsqu'on me pose des questions, il arrive souvent que je ne sache pas quoi répondre.

Christophe DELIGNY

En formation, il y a effectivement des objets pour lesquels on n'est pas d'accord sur l'endroit où les mettre. Ça peut peut-être vous rassurer.

Le Président

Ne vous en offusquez pas, mais lorsque je faisais des cours à l'université de Marseille, ça s'appelait « Nos villes et nos déchets ». Il y avait un quiz de 100 questions. Le quiz commençait par la question : « Est-ce que tout est recyclable ? » Il fallait cocher oui ou non. Dans l'assemblée, il y avait toujours quelqu'un qui cochait oui. Dans ma serviette, j'avais une boîte de préservatifs. Je lançais le préservatif à celui qui avait coché oui. C'était dans une boîte en plastique. Il le récupérait

et, envoyant ça, il le jetait. Il voyait bien que ce n'était pas recyclable. Pourtant, les matières sont recyclables : caoutchouc, plastique et aluminium. Avec un sujet qu'ils connaissaient bien - du moins, je l'espère -, ça faisait comprendre aux jeunes que tout n'était pas recyclable.

Après, je leur demandais ce qu'on devait faire du papier du boucher. C'est sale. C'est un cours qui durait quatre fois deux heures. À force, les jeunes comprenaient et ils se remettaient en question. Un jour, j'ai fait passer ce quiz à la préfecture. Là, on a rigolé, mais je n'ai pas sorti la boîte de préservatifs. Quoi qu'il en soit, c'est très intéressant. Nous sommes imprégnés dans notre subconscient, y compris moi. Il y a des choses qu'on ne comprend pas.

Dans ma présentation, il y avait une dame qui montrait une arête de poisson. À l'époque, il n'y avait pas encore les bio-déchets. Ça remonte à une dizaine d'années. Elle avait 11 poubelles dont le nom était écrit. Elle demandait ce qu'elle devait en faire. On aurait pu mettre un pot de yaourt à l'époque. Tout le monde se posait la question à ce moment-là. Que fallait-il faire des pots de yaourt ? D'ailleurs, on se la pose encore aujourd'hui. Que fait-on des pots de yaourt ?

Christine SINQUIN

Dans ma commune, il y a des bénévoles qui ramassent les déchets dans la forêt et qui les trient.

Le Président

À la demande de notre vice-président, nous ferons bientôt un exercice sous forme de quiz. Ça nous permettra de rigoler.

Christine SINQUIN

Ça nous permettra aussi de nous améliorer.

Le Président

Il faut aussi rigoler. Par les temps qui courent, ça fait du bien.

VII. Autorisation de signature du contrat relatif à l'appel à projet CITEO portant sur l'optimisation des collectes sélectives

Le Président

Passons à CITEO.

Christophe DELIGNY

En fait, en ce qui concerne CITEO, nous avons répondu à un appel à projets de collecte l'année dernière. Il a été lancé par CITEO, comme c'est le cas chaque année. On souhaitait actionner quelques leviers pour aller chercher un peu d'argent afin de financer des colonnes d'apport volontaire. Il y a notamment deux leviers qui ont pu être actionnés dans leur appel à projets. Le projet A pour l'implantation de colonnes de tri visant à densifier les points de collecte ou éventuellement à augmenter la capacité.

Autrement dit, il y a des points qui marchent très bien et on rajoute une colonne à côté parce que les volumes déposés le justifient. Ou alors, il y a aussi l'implantation de colonnes de tri en remplacement de collecte en porte-à-porte. C'est dans des cas très particuliers. Vous connaissez la conviction du syndicat, qui dit que les ratios de collecte sont nettement plus intéressants en porte-à-porte qu'en apport volontaire. En sachant que ça évite aux gens de faire le déplacement pour trier leurs déchets.

Et ce, à une modulation près. Nous avons notamment ce cas de figure sur la Vallée du Gapeau. Si on regroupe l'ensemble des flux, y compris les ordures ménagères, on crée alors un point multiple. Finalement, la personne vient à ce point pour déposer ses ordures ménagères. Il est donc plus commode pour elle de se débarrasser également de ses emballages. Là aussi, ça nous a permis d'inscrire ce type d'implantations dans la réponse à l'appel à projets. Autrement dit, il s'agit de venir mettre des PAV tri à côté de PAV ordures ménagères, quand il y a la place pour le faire.

En l'occurrence, dans le cadre de cet appel à projets, nous avons mis nos projets d'installation de 2023 et début 2024. En tout cas, ceux que nous connaissions au moment où on a répondu. C'est donc pour 66 colonnes enterrées ou semi-enterrées sur 9 communes de l'aire toulonnaise. On ne parle que de l'aire toulonnaise puisque Porte des Maures et le Golfe de Saint-Tropez ont leurs propres contrats CITEO. Ils répondent eux-mêmes à d'éventuels appels à projets.

C'est sur un montant d'équipement et de communication. Les opérations de communication peuvent également être prises en charge afin de mieux faire fonctionner les équipements. Le montant est de 354 000 euros. En l'occurrence, le soutien que nous avons obtenu n'est pas massif, mais il n'est pas inintéressant non plus. En sachant que c'est plafonné à 9 euros hors taxes par habitant desservi. Pour une colonne entre 250 et 400 habitants, par exemple. En tout cas, nous avons obtenu 72 000 euros de subventions.

Là, en fait, CITEO nous demande tout simplement une délibération pour autoriser le président à signer le contrat. Il s'agit d'une démarche purement administrative. En sachant que la réponse a déjà été faite. La délibération n'était pas exigée au moment du dépôt du dossier. Le SITATOMAT a été lauréat de cet appel à projets. D'ailleurs, on prévoit d'en refaire un en 2024. Il sera plus charpenté et construit de manière un peu plus intelligente. Nous avons proposé des points dans des communes.

D'ailleurs, je vous en reparlerai en fin de commission, s'il nous reste du temps. Du coup, ils nous ont dit : « Ce qui nous intéresse, c'est le plafond de la population desservie ». Si vous avez 250 personnes desservies, ça fait 250×9 . C'est le maximum de la subvention que nous pouvons vous donner. En sachant que 250×9 , ça fait moins de 2 500 euros. Tandis qu'un point de tri enterré coûte 30 000 euros. Aérien, c'est moins cher ; enterré, c'est 30 000 euros.

Par contre, si on a une approche par communes et sur un territoire, si on dit : « Il y a des équipements qui existent. On souhaite optimiser tout ça. On devrait peut-être en déplacer certains qui ne marchent pas bien. On veut mettre quelque chose à des endroits où il n'y a rien ». Il y a peut-être aussi de la communication à faire pour relancer le geste de tri. Dans ce cas-là, si on adopte une approche par commune, l'assiette de la subvention, c'est-à-dire les 9 euros, va être multipliée par la population communale. Là, on est donc sur des montants de soutien qui sont plus intéressants. Nous vous en reparlerons à la fin, si on a le temps. Là, c'est simplement une délibération pour vous autoriser à signer le contrat avec CITEO.

Le Président

Y a-t-il des questions ? Non.

VIII. Présentation du rapport annuel du délégataire Zéphire pour l'année 2023

Le Président

Dans ce cas, nous passons au point suivant. Il s'agit de la présentation du rapport annuel du délégataire Zéphire pour l'année 2023. Il est prévu que le directeur de l'usine, Monsieur JUNG, vienne faire une présentation du rapport, mais en comité syndical, la semaine prochaine. J'ai le rapport ici. Il a également été joint en pièce annexe. Je vais essayer de vous le projeter.

Hélène BILL

Dans l'ordre du jour, il est question de l'année 2022. Tandis que sur la délibération, il est écrit « 2023 ».

Le Président

Cette remarque m'a été faite hier soir. Il s'agit d'une erreur.

Christophe DELIGNY

C'est une obligation réglementaire que de présenter au délégant le rapport annuel du délégataire. En fait, il s'agit d'en prendre connaissance. En l'occurrence, je ne sais pas si vous avez parcouru le rapport annuel, mais il relate une année 2023 qui est plutôt bonne. C'est même la meilleure année

depuis 2013, notamment en termes de disponibilité de fonctionnement et sur le plan financier. Je ne vais pas forcément le parcourir dans le détail. Je vais plutôt aller sur quelques pages qui me paraissent intéressantes.

Pour ce qui est de la présentation de l'activité, vous la connaissez. Concernant celle de Zéphire, ça n'a pas changé. D'ailleurs, c'est la même chose tous les ans. Vous avez ensuite la présentation du SITTOMAT, de l'usine, des contraintes de fonctionnement, etc. Et ce, en fonction de la nécessité de fournir de la chaleur au réseau de chaleur. Il y a aussi l'augmentation des tonnages en période estivale, les multiples certifications qu'entretient la société Zéphire, l'ensemble des dispositifs de surveillance de la qualité atmosphérique et des retombées de poussière, etc. Monsieur JUNG en parlera peut-être un peu mieux la semaine prochaine. Il donne un peu les faits marquants de chaque trimestre. Ça tient davantage aux arrêts programmés et aux arrêts aléatoires. C'est principalement ce qu'il relate.

Quoi qu'il en soit, les faits marquants de l'année 2023 sont les suivants. Le taux de disponibilité des chaudières a été relativement bon. En 2021 et 2022, vous savez qu'on est sorti de l'arrêt successif de deux lignes en raison de la nécessité de changer les ballons de chaudière. Là, en tout cas, on a retrouvé une très bonne disponibilité. C'est ce que vous voyez en vert ; sauf pour la ligne 3, sur deux épisodes. De la même façon, on a trouvé une production de chaleur avec une bonne disponibilité ; aussi bien pour Beaucaire que pour Berthe.

Au niveau des groupes turboalternateurs, il y a eu de la production d'électricité. Il y a vraiment eu une très bonne disponibilité avec un score de production qui était la meilleure production électrique depuis 2013. L'usine a vraiment tourné à plein régime. D'ailleurs, on a fait beaucoup moins de balles sur le Golfe de Saint-Tropez et sur Méditerranée Porte des Maures qu'on en faisait d'habitude sur le Golfe de Saint-Tropez et qu'on avait prévu d'en faire sur Méditerranée Porte des Maures. En sachant que l'usine a accepté des déchets jusqu'à tard dans le début de saison.

Vous savez qu'on a un nominal à 285 000 tonnes. On n'est pas encore à 285 000. On a fait 278 000 tonnes l'an dernier, dont un peu moins de 256 000 en provenance du SITTOMAT. Il n'est pas étonnant qu'on ait +24 % puisqu'on a intégré Porte des Maures au mois de mars. Il y a également des balles qui ont été reprises et qui ont été faites pendant l'été. Elles ont été reprises à l'automne, mais il y avait aussi un résidu de balles de 2022 à la suite de l'arrêt de la ligne 1. Elles ont effectivement pu être entrées en janvier et février 2023. On a des DASRI qui sont entrés. C'est toujours entre 4 000 et 4 500 tonnes. Il y a eu encore de la place pour des apports extérieurs. Et ce, à hauteur d'un peu plus de 17 000 tonnes.

Le Président

Dans notre contrat, il n'y a pas d'obligation de faire 285 000 tonnes ?

Christophe DELIGNY

Non. Il s'agit de la capacité nominale. Il n'y a donc pas d'obligation de faire 285 000 tonnes. En sachant qu'il peut y avoir des aléas de production, des arrêts de chaîne, etc. Là, vous voyez que l'année 2023 se termine avec 277 000 tonnes. Il est vrai qu'on n'a que les quatre dernières années. En fait, il n'y a qu'en 2018 que nous avons fait plus de 285 000 tonnes. Après, Zéphire nous indique également que le PCI a eu tendance à augmenter. Du coup, sa disponibilité a peut-être un peu baissé. Quoi qu'il en soit, ça n'a pas encore été caractérisé de manière formelle.

Là, on voit qu'il y a eu une bonne année, y compris par rapport à 2020. Nous avons très peu enfoui l'année dernière. On a enfoui un peu moins de 2 300 tonnes. On est même revenu en deçà de ce qu'on faisait avant 2021 et 2022, qui sont des années particulières. Du coup, on a également valorisé un peu plus de mâchefer. En sachant qu'on a forcément incinéré davantage. Nous avons donc produit plus de mâchefer.

Après, sur les flux de 2019 à 2023, je pense que je laisserai Monsieur JUNG vous en parler un peu plus. En fait, on s'aperçoit que les ratios sont assez constants d'une année sur l'autre. Ça n'évolue pas beaucoup. Il n'y a que sur l'électricité que nous avons fait une très belle année. En termes de valorisation, on était à 115 et 840 mégawatts heure. Ça représente +65 % par rapport à l'année précédente. Sur l'histogramme qui est en bas à gauche, on voit l'évolution des ventes énergétiques.

Ce sont les meilleures ventes en mégawatts heure. Sans parler du prix de vente depuis le début de la DSP. La performance énergétique est toujours correcte puisqu'elle doit être supérieure à 0,6. Du coup, on est bon.

Le Président

Le taquet au-delà duquel on partage est à 8,6 millions ?

Christophe DELIGNY

Il est à 7,5 millions. En sachant que c'est révisé chaque année. J'avais plutôt 7,5 millions en tête.

Le Président

Pour passer de 7,5 millions à 13,4 millions, ça fait plus de 5 millions. Si on divise ça par deux, ça représente 2,5 millions de plus.

Christophe DELIGNY

Ça fait même un peu plus. Il y a aussi l'augmentation ou la diminution de la vente en tarif. On voit tout de même que les tarifs avaient beaucoup augmenté ; un peu en 2021, mais beaucoup en 2022. Ils sont redescendus en 2023. J'ai tout de même demandé à Zéphire de rappeler que ce n'était pas de notre fait. Il y a tout de même le bouclier tarifaire qui s'est appliqué du dernier semestre 2021 au premier semestre 2023. Des montants conséquents ont été reversés aux abonnés en contrepoint de ces augmentations tarifaires. Vous savez qu'on a fait évoluer la formule de révision à partir du 1^{er} janvier 2024. On l'a déconnectée des prix du gaz. On verra l'an prochain qu'on est redescendu aux alentours de 45 euros.

Ensuite, sur les dépenses de GER, je pense que c'est assez constant. Il y a un peu plus de dépenses de GER que ce qui était prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation en 2012. Pour moi, c'est plutôt sain. Ça veut dire qu'ils ne mégotent pas et qu'ils font des travaux. Ils ne laissent pas l'outil se dégrader. D'ailleurs, c'est ce que nous voyons ici sur la valorisation financière. Le chiffre d'affaires de 2023 bondit. On est passé de 33 millions à près de 48 millions d'euros. Dans ce chiffre d'affaires, il y a bien évidemment les tonnes du SITTOMAT. On a payé un peu plus cher puisqu'on a amené un peu plus de tonnes. C'est pareil en ce qui concerne les tonnes DASRI d'apport extérieur. Il y a eu un retour des apports extérieurs après les arrêts de ligne en 2021 et 2022.

Ce qui a également évolué un peu, c'est la vente d'électricité. C'est ce que nous voyons ici. C'est passé de 10,7 millions à 13 millions d'euros. En sachant qu'on était à 5 millions en 2021. Les charges sont également un peu décrites. Les charges fixes vont augmenter pour Zéphire, mais c'est parce qu'il y a le reversement d'un intéressement. Si vous voyez l'intéressement électricité et chaleur, on sera à 3,5 millions pour l'année 2023. On était à 2,2 millions en 2022. Ce sont des sommes qui se répercutent sur l'année N+1. Ça veut dire qu'on a inscrit au budget 2024 un intéressement de 2,2 millions au titre de l'année 2023. Là, il y aura effectivement une année de décalage.

Après, il y a également eu une diminution importante des charges puisqu'il n'y a pas eu de mise en décharge par Zéphire du fait du retour au fonctionnement de la ligne 1. Sur les amortissements de caducité, je me souviens que Monsieur Beneventi avait posé des questions sur ce point l'année dernière. Pourquoi a-t-on un peu plus d'amortissements de caducité ? En fait, c'est tout simplement parce qu'ils ont entré le remplacement des ballons de chaudières qu'ils ont dû faire en 2021 et 2022. Après, sur la partie résultat d'exploitation, c'est une année qui est redevenue excédentaire après trois ans de déficit. En sachant qu'ils ont à nouveau payé des impôts sur les bénéfiques, ce qu'ils ne faisaient plus depuis trois ans.

2023 a donc été une bonne année. Pour le moment, à mi-année 2024, on est sur les mêmes tendances. Sur la question du suivi environnemental, on a eu huit dépassements de VLE journalière. C'est peut-être un peu plus qu'en 2022, mais ça reste dans la norme. Il n'y a eu aucun dépassement sur les dioxydes. Les contrôles externes et réglementaires n'ont pas donné de non-conformité. Au niveau de la surveillance des retombées atmosphériques, nous n'avons constaté aucun dépassement ; sauf en poussière sur le point 3. Peut-être que Monsieur JUNG nous en dira un peu

plus la semaine prochaine. Nous avons également des teneurs en dioxyde et furanes qui continuent à se révéler très faibles sur l'ensemble des points de mesure.

Par ailleurs, on gagne en sobriété hydrique. Effectivement, à la suite des mesures gouvernementales, la DREAL a incité Zéphire, tout comme d'autres industriels, à mettre en place des plans de sobriété hydrique. Nous avons souhaité mettre une slide pour montrer que des efforts continus sont réalisés dans la réduction de la consommation d'eau depuis 2013. Nous avons donc des consommations qui diminuent d'année en année. Enfin, sur l'enregistrement des plaintes et des demandes du public, on est resté sur trois plaintes d'odeur enregistrées en 2023. C'est le même nombre qu'en 2022. Nous restons donc sur un nombre de signalements qui est très faible. Je pense que Monsieur JUNG fera une présentation un peu plus circonstanciée la semaine prochaine. Il vous apportera un peu plus de détails. Néanmoins, si vous avez des questions, je peux essayer d'y répondre. Autrement, nous en reparlerons la semaine prochaine.

Adoption du rapport annuel du service public de traitement des ordures ménagères 2023 du SITTOMAT

Le Président

Je vous propose de passer au point suivant.

Christophe DELIGNY

Le point suivant concerne le rapport annuel d'activité 2023. C'est un peu plus compliqué à projeter puisqu'il s'agit d'un format livre. En fait, le rapport annuel 2023 garde la structure que vous connaissez. On peut donc passer assez rapidement sur un certain nombre de pages. Le fait marquant de l'année 2023 est l'intégration de Méditerranée Porte des Maures le 1^{er} mars 2023. En termes de périmètre, on a comblé la dent creuse. Vous voyez le territoire en violet. Rien n'a changé concernant la répartition des compétences : transport et traitement. Les EPCI conservent les compétences prévention et collecte.

L'organigramme est pratiquement le même que l'an dernier, si ce n'est que Monsieur Martinelli a été intégré en tant que sixième vice-président. Monsieur Musso a remplacé Monsieur Albertini. Monsieur Teyssier a remplacé Monsieur Jourdan. Il y a tout de même eu du mouvement en 2023. Par contre, au niveau des services, ça n'a pas bougé en 2023. Ensuite, la stratégie du SITTOMAT reste la même que celle que vous connaissez. Sur la prévention des déchets, on vous indique simplement qu'on a distribué beaucoup de composteurs individuels dans le cadre de nos campagnes de sensibilisation en porte-à-porte. En cumul, on est monté à 66 000 composteurs distribués depuis que le SITTOMAT distribue des composteurs. Il y en aura encore à peu près 20 000 de plus en 2024.

On continue avec les autocollants « Stop Pub » à la demande. Les lombri-composteurs continuent. On en fait toujours entre 400 et 500 par an. En fait, à chaque fois qu'on fait une campagne, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans les médias, il y a effectivement des gens qui s'inscrivent. En début d'année 2024, notamment avec les échos nationaux sur l'obligation de tri à la source des bio-déchets, il y a eu également beaucoup d'inscriptions pour des lombri-composteurs. Nous avons donc fait quelques distributions un peu importantes en début d'année. Là, ça s'est un peu calmé.

On continue aussi le compostage partagé. Encore une fois, on répond aux sollicitations. À fin 2023, on en était à 35 sites. Nous en avons monté trois de plus depuis le début de l'année. On continue, mais sur une dynamique qui consiste vraiment à répondre à la demande. Encore une fois, quand on fait des campagnes de promotion du compostage, on parle du compostage individuel, du lombri-compostage et du compostage partagé. Il y a parfois des syndicats ou des copropriétaires qui nous appellent pour nous dire qu'ils aimeraient bien en avoir. Dans ce cas, nous allons vers eux pour regarder si c'est faisable. Si tel est le cas, on le monte.

Hélène BILL

En ce qui concerne le compostage partagé, je pense que les habitants sont toujours un peu inquiets par rapport à ça. À un moment donné, j'avais suggéré à Madame Troin de faire une espèce de petite vidéo sur les lieux où ça se passe très bien. Et ce, de façon à avoir un peu une incitation positive à

ce type de pratique. Il est vrai qu'ils sont un peu inquiets. Sur La Garde, on a un exemple criant dans une copropriété. Ça a créé du lien social et des rencontres. À côté du compostage, ils ont mis un jardin partagé en maraîchage. L'année dernière, ils ont récolté 80 kg de tomates.

C'est aussi la façon dont ils fonctionnent par rapport au jardin partagé. Il y a une adhésion des copropriétaires ou des locataires. Ça leur permet d'acheter des semences. Dans tous ces dispositifs, il est vrai qu'il faut également qu'il y ait quelques éléments moteurs au sein de la résidence. Autrement, ça a un peu du mal à fonctionner. Il me semble que le fait d'avoir quelques petites vidéos positives permettrait d'influer et d'influencer un peu plus ceux qui sont un peu en retrait par rapport à ça.

Le Président

C'est une bonne idée.

Christophe DELIGNY

Oui, on pourrait la poster sur les réseaux sociaux et la mettre sur le site Internet. En sachant que nous faisons appel à quelques influenceurs depuis le début de l'année. Du moins, on essaie de le faire. On fait de courtes vidéos. Il s'agit d'influenceurs qui ont entre 20 000 et 50 000 abonnés. Ils sont dans le même secteur, à savoir l'aire toulonnaise. Ils font plein de choses : des recettes, du vintage, etc.

Le Président

Ils font ça sur Facebook ?

Un intervenant

Oui, sur Instagram et Facebook. Je vous montrerai ça tout à l'heure.

Le Président

Je vais vérifier.

Christophe DELIGNY

Je pense que ça marche bien lorsque c'est bien présenté. Après, étant donné que la vidéo est à nous, on peut l'utiliser quand on veut et avec le support sur lequel on souhaite l'utiliser. En ce qui concerne les faits marquants de l'année 2023, il y a l'adhésion de Porte des Maures le 1^{er} mars 2023. Il y a également le projet de lancement du centre de tri des collectes sélectives, en particulier avec l'acquisition du terrain de La Farlède en avril et la signature du marché global de performance, de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance avec un groupement emmené par Suez en décembre. C'était plus précisément le 20 décembre.

Ce sont des choses que vous connaissez. On relate également la généralisation du tri à la source des bio-déchets sur l'habitat horizontal. Ce sont les campagnes qui ont été engagées au printemps 2023 et qui se terminent sur Toulon au début du mois de juillet. Nous ferons un bilan exhaustif de ces campagnes à la rentrée. On pourra vous dire ce que nous avons fait et le bilan qu'on en tire. Pour les autres habitants, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en habitat horizontal et qui ne peuvent pas composter à domicile, nous avons engagé une étude sur le schéma de traitement des bio-déchets traités à la source. C'était au début de l'année 2023.

Nous sommes en recherche active de solutions pour valoriser les bio-déchets. L'étude a déjà apporté plusieurs éléments contributifs à la réflexion. D'une part, on a qualifié le gisement à l'échelle du SITTOMAT. C'est entre 8 000 et 11 000 tonnes par an à terme. Ça peut paraître beaucoup, mais c'est relativement peu en comparaison du gisement global de bio-déchets qu'on peut avoir dans les ordures ménagères résiduelles.

Après, il faut regarder les retours d'expérience et être conscient de ce qu'on va être en capacité de mobiliser. Qui sont les gens qui vont trier ? Comment vont-ils trier ? En sachant que tous les adhérents sont partis sur un principe d'apport volontaire. Les gens qui voudront trier pourront trier. Ça ne veut pas forcément dire que tout le monde triera. Il est vrai qu'on est parti sur un ratio à

l'habitant desservi entre 15 et 20 kg. C'est tout de même assez loin du ratio national. La littérature dit que c'est en moyenne 70 ou 80 kg de bio-déchets dans la poubelle grise.

Nous, on est sur une hypothèse de 15 ou 20 kg. Honnêtement, nous ne sommes pas démentis. Toutes les collectivités sont parties sur les mêmes ratios, qu'il s'agisse de Marseille, Lyon ou d'autres. Et ce, dès lors qu'on fait appel à l'apport volontaire. Nous, on fait la distinction. Il y a quelques collectivités qui ont engagé ces démarches-là depuis 10 ou 20 ans ; pour les plus anciennes. Pour celles qui sont en porte-à-porte et qui ont martelé le pavé pour rappeler les consignes de tri, inciter au tri, etc., elles sont aujourd'hui à 40 kg par habitant.

Ça ne veut pas dire que les gens qui le font ne le font pas complètement. Ça veut dire que certains ne le font pas. Parmi ceux qui le font, il arrive parfois qu'ils ne le fassent plus. C'est notamment le cas en été parce qu'il fait trop chaud. C'est intenable dans la poubelle. Ce sont les explications qu'on nous donne. Par contre, en point d'apport volontaire, on sait que le ratio est plutôt de 20 kg que de 40 kg. En sachant que les gens ne font pas systématiquement l'effort de se déplacer. Nous sommes donc partis de ce ratio-là.

Ange MUSSO

Une petite expérience de Revest. Ça marche quand il y a des animaux. Lorsqu'ils amènent au compost, ça ne marche pas vraiment. Par contre, lorsqu'il y a des animaux, ça marche. Pour tous ceux qui ont des poules, des lapins, etc., les voisins amènent. Lorsqu'ils sont à côté de la forêt, les voisins amènent pour les sangliers. Ça explique peut-être pourquoi le taux d'ordures ménagères résiduelles de Revest est un peu plus faible. Il y a toute une partie de ces bio-déchets qui va aux animaux. Les enfants les voient. Ils nourrissent beaucoup les sangliers. Je pense que ça attire davantage que si on les met dans un composteur.

Le Président

Effectivement, parmi les enseignements de cette étude, il y a le gisement de 8 000 à 11 000 tonnes. Pourquoi une fourchette comme celle-là ? Ça va aussi dépendre de ce que les adhérents vont vouloir aller chercher chez les professionnels. Il reste encore une incertitude sur qui met en place une collecte des bio-déchets chez les professionnels. Et ce, dans le cadre de la redevance spéciale.

Aujourd'hui, à Toulon, ce n'est pas forcément tranché. Sur le Golfe de Saint-Tropez, ils le font. Sur la CASSB, ils ont prévu de le faire. Sur la CCVG, ils ne vont pas le faire. Sur Porte des Maures, sans doute pas non plus. Sur la métropole de Toulon, on n'a pas forcément encore toutes les réponses. D'où l'amplitude de 8 000 à 11 000 tonnes. Ce sera 11 000 tonnes s'il y a les professionnels.

Nous avons également appris que la méthanisation allait *a priori* être compliquée. En sachant qu'un digestat ne trouvera pas à être valorisé et à être répandu sur les surfaces agricoles varoises. Ce sont les travaux que nous avons pu mener avec la chambre d'agriculture et dans le cadre des enquêtes qui ont été faites. Il faut vraiment qu'on s'oriente sur la production d'un compost de qualité. Il y a aussi les recherches foncières.

À ce jour, on n'a toujours pas déterminé le choix d'un terrain. Il y a une proposition au Castellet, mais on sait que c'est compliqué. D'ailleurs, ce sera compliqué. Il y a également des discussions qui ont été engagées avec un syndicat voisin pour voir si nous n'aurions pas éventuellement la possibilité de trouver un terrain suffisamment grand pour réaliser une installation mutualisée pour le traitement des bio-déchets. Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur cette étude.

D'ailleurs, nous allons comparer des scénarios. C'est la mission que je leur ai donnée. Ils étaient un peu en stand-by depuis quelques mois. En sachant que nous n'avions pas de terrain. Toute la partie préliminaire des études avait été faite. On leur a dit qu'il serait bien d'étudier deux solutions. Une solution concerne une installation à l'échelle du SITTOMAT. Elle est compacte et sur un terrain du SITTOMAT.

L'autre solution concerne une installation sur un mode un peu plus extensif et sur un terrain plus grand. Elle se trouve effectivement sur une commune du SIVED. *A priori*, elle est proche du territoire du SITTOMAT. Il s'agit donc de comparer ces deux possibilités en termes de bilan global, de

transport, d'impact écologique et d'impact financier. Pour le coup, il s'agit de comparer une solution extensive à une solution intensive. Nous en sommes là en ce qui concerne les bio-déchets.

Le Président

Là, on est en train de parler du rapport 2024.

Christophe DELIGNY

Non. Par rapport à la recherche de terrain, vous voulez dire ? Oui, c'est vrai. C'est un peu la difficulté de présenter les rapports six mois après. Il est vrai qu'il est compliqué de dire : « Oubliez tout ce qui s'est passé au cours des six derniers mois ». Vous avez raison. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne la liquidation d'Ecorecept, elle a eu lieu en juillet 2023. On relate simplement les mesures qu'il a fallu prendre pour renouveler l'ensemble des marchés. Ça constitue effectivement un fait marquant de l'exercice 2023.

Après, je pense que je vais passer assez rapidement sur la suite. On rappelle effectivement les données liées à nos quais de transfert. Nous en avons un de plus aujourd'hui. Il se trouve sur la commune de Bormes-les-Mimosas. Il se situe sur le site de Manjastre avec Porte des Maures. On relate également les actions de communication qui ont été menées. Elles sont assez classiques. En 2022, on avait eu une communication assez appuyée sur le passage aux extensions des consignes de tri des plastiques sur l'aire toulonnaise. Là, effectivement, on a eu une communication un peu plus conventionnelle en 2023. Nous avons parlé du tri, mais aussi de la valorisation des bio-déchets.

On rappelle le soutien des éco-organismes. Il faudra rajouter Valobat l'année prochaine. Concernant les dispositifs de collecte, sur les nouveaux territoires, on a cinq déchetteries supplémentaires sur Méditerranée Porte des Maures. Après, on entre dans la partie chiffres et données physiques. Il y a notamment les tonnes. On vous donne d'une part les chiffres des déchetteries par catégorie de déchets : non dangereux, non inertes, inertes et dangereux. Les sous-catégories vous sont également exposées. Comme chaque année, vous avez dans le rapport la répartition et le total de SITTOMAT. Ensuite, vous avez la ventilation par adhérent. Et ce, avec Porte des Maures.

Il est intéressant de voir que cette slide-là montre l'évolution que nous avons connue en 2023 par rapport à 2022. On a augmenté en termes d'ordures ménagères, mais très peu. On a augmenté de 1 % alors qu'on a pris les 20 000 tonnes de Méditerranée Porte des Maures. J'avais déjà eu l'occasion de le dire lors des délibérations budgétaires. Ça veut dire qu'on a tout de même eu une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et du ratio à l'habitant des tonnages d'ordures ménagères. C'est en particulier le cas sur l'aire toulonnaise, en incluant la métropole de Toulon.

Sur les emballages plastiques et métalliques de l'aire toulonnaise, on a effectivement augmenté un peu. C'est ce qu'on vous avait dit. On avait pris 50 % de plus en 2022 par rapport à 2021. Là, on a consolidé les résultats en gagnant encore un peu moins de 14 % en 2023 par rapport à 2022. Les papiers cartons continuent à stagner ou à diminuer très légèrement. En tout cas, il y a moins de papier et plus de cartons. Le bilan est le même depuis quelques années. On est vraiment sur une tendance légèrement baissière.

Le multi-matériaux augmente beaucoup. C'est aussi parce qu'on a le multi-matériaux de Porte des Maures qui est arrivé. Ça compte sur 10 mois en 2023. C'est la même chose pour le verre. En sachant que nous avons récupéré le verre de Porte des Maures. C'est la même chose en ce qui concerne les déchetteries. Nous avons récupéré les déchetteries de Porte des Maures. Tout ça, c'est du brut. Il s'agit de la collecte. Là, il s'agit des flux collectés. Après, on a les aluminiums et les aciers mâchefer. Ils ont un peu diminué. Monsieur JUNG pourra s'en expliquer, mais il y avait du stock l'an dernier. Sur l'année 2022, ils avaient effectivement valorisé un stock antérieur. C'est la raison pour laquelle ils avaient fait un très bon résultat. En l'occurrence, on est revenu à une gestion au fil de l'eau.

Après, nous avons les résultats. Je vois que le président a pris des notes sur son rapport. Il s'agit des résultats communs par commune des collectes d'emballage et de papier. Comme chaque année, nous voyons des différences. Juste après, je vous projeterai des cartes. Si on a un peu de

temps, ça vous incitera à une réflexion sur les communes où on peut travailler et comment. Et ce, afin d'essayer de tirer certaines performances vers le haut.

Ange MUSSO

Vous n'annoncez que des chiffres bruts. En fait, il faudrait réussir à avoir un pourcentage sur l'évolution, mais surtout sur l'ensemble des déchets. On pourrait ainsi voir combien le tri par commune représente en termes de pourcentage sur l'ensemble des déchets. Forcément, si une commune produit moins de déchets, quelle qu'en soit la raison, ses déchets recyclables sont également inférieurs en chiffres bruts. En revanche, en termes de pourcentage, si on regarde le poids par habitant de l'ensemble de ce qui est recyclable et de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles, ça nous donne un chiffre. On pourrait ainsi voir le pourcentage que représentent les déchets recyclés. Il serait bien de le voir apparaître.

Christophe DELIGNY

Oui, c'est vrai. Dans ce cas, je vous ferai un petit tableau là-dessus pour la semaine prochaine.

Le Président

Il va y avoir des surprises !

Ange MUSSO

Ce n'est pas grave. Je n'ai rien calculé. J'ai simplement envie de regarder ça. Le problème, c'est les déchetteries. En fait, il y a le pavé OMR et le pavé déchetteries. Il y a également le pavé collectes sélectives. On est obligé de prendre les trois.

Un intervenant

C'est compliqué en ce qui concerne les déchetteries. Nous n'en avons pas, par exemple. Après, il y a La Valette.

Un intervenant

Il n'y a pas une déchetterie par commune.

Un intervenant

C'est bien ça le problème. Ça va tuer La Valette !

Un intervenant

Après, il y a l'OMR et ce qu'on met dans les bacs. Il y a l'OMR et le recyclé ; ou le sélectif. Il peut effectivement être intéressant de voir ce que ça représente en termes de proportions. On risque de constater des ratios par habitant qui sont faibles en termes de sélectif, mais qui renvoient sur des ratios de production d'OMR qui sont également faibles. Du coup, je ne sais pas quelles conclusions on pourrait en tirer.

Un intervenant

C'est pour ça que tu es obligé de prendre les déchetteries. Si tu ne prends pas les déchetteries, c'est faussé. Si je prends l'exemple de ma commune, on est à 302 en OMR. Si on prend le ratio de collecte, qui est de 91, $302 + 91 = 393$. Lorsque tu prends les déchetteries, on ne l'a pas par commune.

Un intervenant

Non, on ne l'a pas par déchetterie. Moi, je l'ai dans les tableaux. En l'occurrence, dans la présentation, c'est représenté par EPCI.

Le Président

Si tu regardes le total des trois, on arrive pratiquement à la même chose. Sauf pour certaines communes, que ce soit parce qu'elles n'ont pas de déchetteries ou parce que d'autres récupèrent les déchets. C'est notamment le cas de Revest, de La Valette et de Toulon. Malgré tout, je note que

certaines communes ont des ratios anormaux. Je ne vais pas citer celles qui sont là, mais je peux citer l'exemple de Carqueiranne sur le plastique. Elle est à 4,73 kg par an et par habitant tandis qu'une commune similaire comme Le Pradet est à 13 kg. Là, il y a donc un problème. C'est en regardant ces différences qu'il faut qu'on se mette autour d'une table pour essayer de comprendre.

Christophe DELIGNY

En sachant que la réalité du terrain est parfois plus complexe. Je sais que Carqueiranne a des collectes communes avec La Crau. Il peut donc y avoir des mélanges. Ça dépend également de la manière dont les cargaisons sont annoncées à la bascule. Si vous avez des camions qui font Carqueiranne-La Crau, le tonnage est mis au crédit de La Crau. Étant donné que ce n'est pas systématique, il est par la suite difficile de faire un prorata et de certifier que ce prorata est exact. Après, il peut y avoir des biais comme ça.

Comme chaque année, j'ai mis les taux de refus parce que ça me paraît intéressant. D'habitude, on vous met le net. Le net, c'est le collecté moins le refus. Finalement, ça ne relate pas totalement l'effort de tri qui peut être fait. Si on a de grosses quantités collectées, il peut y avoir plus ou moins de refus. Après, les gens peuvent faire des erreurs de tri. Mais du coup, ce ne sont pas les mêmes solutions. Par contre, si on a un ratio brut qui est élevé, ça veut dire que les gens ont l'habitude d'utiliser la colonne ou le bac de tri. C'est donc une bonne chose. Après, s'il y a des refus élevés, ça veut dire qu'ils n'ont pas forcément bien assimilé la consigne. Auquel cas, il faut peut-être la leur rappeler.

Un intervenant

Je regarde les pourcentages de refus. En ce qui concerne le Golfe de Saint-Tropez, c'est beaucoup sur le multi-matériaux.

Un intervenant

Ce n'est pas communiqué.

Christophe DELIGNY

En fait, nous avons une moyenne. Ce que nous n'avons pas, c'est la répartition par commune sur le Golfe de Saint-Tropez. Vous avez effectivement 43 % sur le multi-matériaux. Tandis qu'à Porte des Maures, on n'est qu'à 25 %. En sachant que ces derniers ne sont que sur de l'apport volontaire. Ils n'ont pas de porte-à-porte. Après, je ne vais pas revenir sur ce qu'on a déjà dit sur l'usine d'incinération. De toute façon, ce sera bien rappelé la semaine prochaine. C'est pareil en ce qui concerne les collectes d'ordures ménagères. Du coup, on a les ratios par habitant. Là aussi, il y a des différences, même si elles sont plus nivelées au niveau de l'OMR que du tri sélectif ; exception faite du Golfe de Saint-Tropez et des zones très touristiques. Le Golfe de Saint-Tropez est à 1 283 kg par habitant. C'est bien évidemment rapporté à la population permanente.

Après, on retrouve effectivement les résultats de la surveillance de l'impact environnemental de l'UVE. Nous l'avons déjà évoqué dans le rapport de présentation du délégataire. Même s'il est difficile à présenter comme ça, c'est le bilan global qui permet d'aboutir au taux de valorisation que nous avons là. Nous allons reprendre la présentation dans le rapport qu'on va vous transmettre la semaine prochaine. En fait, même si je ne trouve pas ça très logique, on met les mâchefers et les refiorms dans la valorisation énergétique. Pour moi, les mâchefers sont de la valorisation de matières et les refiorms du stockage. En fait, on sera moins fort sur la valorisation énergétique. On sera plutôt entre 160 000 et 180 000. Par contre, on sera à 250 000 sur la valorisation des matières. Pour moi, c'est le cas.

Ensuite, il y a la petite loupe réglementaire. Vous savez qu'on est tenu par la réglementation de faire 55 %, puis 65 % de valorisation matière et organique. La particularité par rapport aux chiffres qui se trouvent avant, c'est que l'État ne prend pas en compte les déchets inertes dans le taux de valorisation matière et organique. Là, en fait, nous avons les mêmes chiffres que sur la page d'avant. Sauf que nous avons enlevé les gravats et les balayures. Du coup, ça diminue le gisement de déchets. Ça diminue d'autant la valorisation. En sachant que les gravats sont valorisés à 100 %. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas pris en compte dans le calcul et dans les objectifs qui sont fixés

réglementairement. En 2023, sur cette base-là, on était à 51,60 % pour une obligation réglementaire à 55 % en 2025. En 2030, elle sera de 65 %.

Là, on retrouve la production de déchets par EPCI. En fait, on constate que les signatures sont assez similaires sur l'aire toulonnaise : la métropole de Toulon, la Vallée du Gapeau, etc. C'est aussi lié au pourcentage de population touristique ou de résidences secondaires par rapport à la population permanente. Nous avons déjà parlé du Golfe de Saint-Tropez. Méditerranée Porte des Maures est un peu entre les deux. Son profil est un peu plus similaire à Sud Sainte Baume. La particularité, c'est qu'en déchetterie, les professionnels sont acceptés sans restriction. Du coup, les tonnes rapportées à l'habitant sont beaucoup plus importantes en déchetterie.

Ensuite, il y a la partie financière. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer lors du vote du budget 2024. Ça faisait partie du ROB 2023, qui vous a été présenté en début d'année. On est sur des dépenses réelles d'environ 55 millions d'euros. Elles se répartissent tel que présentées. Sur le transport, on est plutôt à 3,5 millions. Sur la partie traitement, qui est la plus importante, on est à un peu plus de 22 millions d'euros. Les déchetteries pèsent pour plus de 14 millions d'euros. Ce n'est tout de même pas neutre. La collecte sélective et la prévention représentent 11 millions d'euros. Ça inclut bien évidemment la collecte et les dépenses de tri.

Après, nous avons un budget général à 20,5 millions. C'est normal puisque nous avons une petite structure avec de gros marchés. Nous avons donc beaucoup de dépenses pour des frais généraux relativement réduits. On rappelle également les principales dépenses d'investissement, qui étaient de l'ordre de 11 millions d'euros en 2023. Ça porte principalement sur les travaux du BREF et de l'UVE. Comme chaque année, il y a aussi l'achat de PAV.

En 2023, on a également le démarrage des campagnes de distribution de composteurs en porte-à-porte. Ça représente un investissement important. On retrouve l'achat du terrain du centre de tri au mois d'avril pour un montant d'un peu moins de 7,5 millions d'euros. Nous rappelons les recettes du syndicat, qui sont de trois natures différentes. En fait, il y a les produits. Ce sont notamment les recettes des ventes de matériaux recyclables : le verre, le papier, le carton, les plastiques, le métal, etc. Ce sont aussi les soutiens que nous avons des éco-organismes. Il y a CITEO sur les emballages, ECODDS sur les déchets spéciaux, Ecomobilier sur le mobilier, l'OCA D3E sur les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Il y a également les recettes en lien avec l'intéressement du traitement des OMR à Zéphire. C'est d'autant plus vrai pour 2023 et ça le sera encore davantage en 2024. Au total, ça représente un peu moins de 3 millions sur l'année 2023. Ça représentera davantage sur l'année 2024. Après, on a les participations financières des adhérents : les contributions annuelles, le coût de traitement des ordures ménagères et l'exploitation des déchetteries, qui est facturée à l'euro près à la fois en dépenses et en recettes.

Nous rappelons ensuite les principales entreprises avec lesquelles on travaille et leurs chiffres d'affaires. Il y a eu du changement puisqu'il y a eu des regroupements en 2023. Vous avez donc un bilan avec des indicateurs économiques. Encore une fois, il y a des dépenses avec des charges réelles qui représentent un peu plus de 55 millions d'euros. Elles se répartissent de la manière que vous voyez là. Il s'agit d'un rappel de ce que je vous ai présenté tout à l'heure. Il y a des recettes industrielles et de soutien des éco-organismes.

Comme vous le voyez, on est sur un total de charges moyen de 86 euros la tonne avec 16 euros de recettes de produit. On est donc à peu près sur 70 euros. Nous avons ensuite le détail par EPCI. C'est redonné par EPCI en fonction de la nature des dépenses et des recettes. Vous voyez les différences. La métropole est plutôt aux alentours de 55,50. Sud Sainte Baume est plutôt à 86, mais comme on l'a vu, il y a des tonnages en déchetterie qui sont plutôt importants.

Il y a également des ratios de production d'OMR à l'habitant qui sont plus importants. C'est en lien avec l'activité touristique. Pour la Vallée du Gapeau, c'est assez comparable à l'aire toulonnaise. Après, on a le Golfe de Saint-Tropez et Méditerranée Porte des Maures qui sont sur des fourchettes plus hautes. Pour autant, c'est véritablement en lien avec leur production de déchets, qui est très conséquente. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des interventions.

Le Président

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer à la présentation.

Christophe DELIGNY

Justement, pour faire suite à ce que nous venons de voir, notamment sur les performances de collectes sélectives, je voulais vous présenter quelques supports qui sont assez simples. Ils permettent de mettre en perspective les performances de tri sur l'aire toulonnaise. Là, on est sur le verre. La moyenne nationale sur le verre est de 34,5 kg. En blanc, c'est lorsqu'on est au-dessus de la moyenne nationale. En vert pâle, c'est lorsqu'on est à peu près dans la moyenne. En vert foncé, c'est lorsqu'on est en deçà.

Comme vous pouvez le voir, il y a des communes qui sont très en deçà. C'est notamment le cas de Toulon. Après, il est vrai que c'est compliqué d'implanter des colonnes à Toulon parce que c'est très urbain. Néanmoins, on est sur un résultat qui pèse beaucoup. 14,6 kg multiplié par la population, ça fait beaucoup de tonnes en moins. Nous avons aussi des surprises. Ce n'est pas très élevé en ce qui concerne La Valette. En sachant que La Valette a tout de même beaucoup développé l'apport volontaire. C'est aussi le cas de La Garde.

Nous ferons notamment un petit zoom sur La Garde et La Seyne, qui est aussi très bas. Malgré tout, il y a des taux d'équipement qui sont corrects. Ce sont des communes dans lesquelles il y a un conteneur pour 300 ou 350 habitants. C'est ce que CITEO préconise. Néanmoins, on est sur des ratios de collecte qui sont faibles au regard des moyennes nationales. On pense qu'il y a matière à mettre en place un travail de fond. Il s'agit donc de faire un peu de couture afin de retrouver de la performance à des endroits qui ne devraient normalement pas en manquer.

En ce qui concerne La Farlède, j'en ai discuté hier avec les techniciens. Là aussi, il y a très peu de possibilités d'implantation de colonnes. En tout cas, il n'y a pas de volonté d'en mettre à certains endroits. Cela explique qu'on ait de faibles résultats. Aujourd'hui, si on prend la moyenne de 34,5 kg, on se dit qu'il faudrait travailler sur Toulon, La Seyne, La Valette, La Garde et La Farlède. Après, il faudrait également travailler sur la CASSB, où c'est curieusement bas. Il y a des endroits où c'est bien. En sachant qu'il existe également le porte-à-porte. Il y en a un peu sur le verre à Six-Fours. Je pense qu'il y en a aussi à Bandol. Les 67 kg de Bandol s'expliquent par les commerçants.

Le Président

J'avais institué un principe au démarrage. J'ai un adjoint qui est ambassadeur du tri. À l'époque, tous les deux, on a élaboré la définition du terme « ambassadeur du tri ». Il voulait faire de la communication et de l'incitation. Ça représente à peu près 50 % de son temps. Les autres 50 % de son temps sont dédiés aux commerçants. Normalement, il devait y avoir un ambassadeur pour 10 000 habitants et un encadrant pour quatre ambassadeurs. C'est ce qu'on avait décidé. L'objectif de cet ambassadeur du tri était de collecter un maximum de verre. Il collecte notamment le verre chez les commerçants. Il y a énormément de verre chez les commerçants. Ce qui est aussi intéressant, c'est le déploiement.

Christophe DELIGNY

J'avais effectivement la même statistique sur le papier et le carton. Ce n'est pas tout à fait pareil, mais on est à 37,5 kg en moyenne nationale. En fait, c'est le papier, le carton et le plastique. Nous avons regroupé les deux. On reste un peu une exception sur le fibreux et le non fibreux. En passant au multi-matériaux, on a fait la somme du papier et carton et des plastiques et métaux. Nous arrivons effectivement à ces ratios-là.

Le Président

Je vois que Carqueiranne est à 24 kg. La Cadière à 16 kg. Là, il y a un problème. Il faut donc qu'on regarde ça. Étant donné qu'on n'est compétent que sur la collecte en apport volontaire, il faut regarder ce qui se passe avec les EPCI.

Christophe DELIGNY

Laurent me disait qu'il y avait une remontée spectaculaire sur La Cadière en début d'année 2024. Est-ce en raison d'équipements nouveaux qui ont été mis en place ? Là, on est sur la commune de La Seyne et un peu Saint-Mandrier. On est sur le verre. Ce n'est que de l'apport volontaire. Le carroyage que vous voyez en dessous, avec des couleurs rouge orangé ou pâle, c'est le nombre de foyers ou d'habitants.

Le Président

En fait, c'est le nombre de logements.

Christophe DELIGNY

C'est donc le nombre de foyers. Plus c'est foncé, plus il y a de monde. Plus c'est pâle, moins il y a de monde. Ensuite, nous avons mis tous les points que vous voyez. Ce sont les conteneurs d'apport volontaire pour le verre. Lorsque c'est un peu épais, il s'agit de colonnes qui fonctionnent bien. Du moins, on estime qu'elles fonctionnent bien. Elles font plus de 6 tonnes par an. Lorsque c'est jaune, elles fonctionnent moyennement. Lorsque c'est bleu, elles fonctionnent très mal. Ça veut dire qu'elles font moins de 2 tonnes par an.

Comme je le disais tout à l'heure, sur la commune de La Seyne, on a un taux d'équipement rapporté à l'habitant qui est correct en moyenne. Par contre, on a visiblement une répartition géographique et un défaut de communication qui font que certains équipements sont sous-utilisés. Et ce, même si la commune fait l'effort de trouver des sites d'implantation. Il y a peut-être aussi d'autres explications. Il y a peut-être certains quartiers où peu de gens produisent du verre. C'est également une possibilité.

Il faut qu'on arrive à analyser tout ça. L'idée que nous avons consisté à aller prendre un certain nombre de territoires et de faire un travail en dentelle ; pas forcément en rajoutant des points, mais peut-être en en déplaçant. Il faut mener quelques actions de communication. Il y a aussi des endroits où il peut y avoir des trous. Lorsqu'il n'y a rien, il s'agit de trouver une solution. Ça peut passer par de l'apport volontaire.

Le Président

Il y a des endroits où les gens boivent moins d'alcool. Ça explique peut-être une quantité moindre de verre. En sachant que l'alcool représente 80 % du verre.

Christophe DELIGNY

Là, du coup, on est sur La Valette et La Garde. On est sur le papier-carton. Les colonnes de papier-carton marchent bien puisqu'elles sont en vert. Celles qui marchent moins bien sont en jaune et celles qui ne marchent pas sont en rouge. On a également ajouté une couche qui nous paraissait très intéressante. C'est une donnée qu'il faudra consolider. Ce sont les endroits où on a mis des bacs individuels quand on est passé à l'extension des consignes de tri. *A priori*, il y a des gens qui ont des bacs individuels qui sont collectés en porte-à-porte.

Ces cartes-là sont tout de même assez intéressantes. Elles montrent qu'il y a apparemment des endroits qui ne sont pas couverts, ni par une colonne en porte-à-porte ni par une colonne d'apport volontaire. Il est donc intéressant de se dire : « Là, il manque quelque chose. Il faut aller voir ». Ou alors, c'est peut-être que notre couche n'est pas complète. S'il y a des bacs qui n'ont pas été stickés, on complétera la carte. Ça veut dire aussi qu'il y a des endroits où les colonnes ne servent pas à grand-chose. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de production autour. Ça veut peut-être également dire qu'on ne peut pas s'arrêter devant. Du coup, les gens ne l'utilisent pas.

Il faut qu'on aille regarder tout ça de manière à compléter le maillage, à avoir des colonnes qui fonctionnent bien et qui soient bien localisées. Il faut qu'elles soient bien utilisées et qu'il y ait une bonne complémentarité entre le porte-à-porte et le PAV. Il peut y avoir deux ou trois rues dans la continuité d'un secteur en porte-à-porte. Il peut être compliqué de les équiper d'un PAV parce que le gros camion ne passe pas ou parce que les gens ne vont pas être d'accord. Dans ce cas, on peut

peut-être prolonger l'équipement en bacs individuels de deux ou trois rues. Dans le cadre d'un lotissement, il s'agit également de permettre aux gens d'accéder au tri.

Je vous disais tout à l'heure qu'un appel à projets était relancé par CITEO cette année. C'est pour l'optimisation des collectes sélectives. De la même façon et de manière un peu plus intelligente que l'an dernier, comme je le disais tout à l'heure, je voudrais qu'on puisse travailler sur des communes en faisant ce travail-là. On pourrait prendre entre 5 et 10 communes. Il ne faut pas qu'on en prenne plus qu'on est capable d'en faire. On pourrait en prendre un certain nombre. Je serais tenté de dire qu'il faut partir de celles qui sont le plus bas. On ferait alors ce travail de couture. On regarde si la donnée est bien la bonne, y compris sur le porte-à-porte.

Là où on a des doutes, on va voir ce qui se passe sur le terrain. Ensuite, il faut qu'on regarde point par point pourquoi la colonne ne marche pas, pourquoi il y a un carré avec beaucoup de logements où il n'y a rien, etc. Il s'agit de faire ce travail-là. Nous avons besoin que les techniciens des antennes ou des communes s'impliquent et dégagent un peu de temps pour travailler avec nous. Il ne faudrait pas qu'on travaille à l'aveugle pour rechercher des données qu'ils ont déjà. Pour parler de La Valette, on pourrait travailler avec Monsieur Roux, qui va peut-être nous aider en nous expliquant pourquoi ces choses-là ne marchent pas chez lui. Voilà l'idée ! Quand doit-on répondre à l'appel à projets ?

Laurent LAUGA

D'ici le 18 octobre.

Christophe DELIGNY

Merci. Il faut voir si on peut profiter un peu de l'été. En tout cas, à la rentrée, il faudra se décider. On pourra travailler sur 10 communes. On n'aura pas forcément terminé ce travail de dentelle sur les 10 communes. Le but du jeu est aussi de dire à CITEO qu'on souhaite travailler sur ces 10 communes-là. On leur dira : « On estime qu'il faudrait ajouter tant de colonnes ou qu'il faudrait déplacer tant de colonnes ». Il faudra communiquer. On monte un budget. Ça permettrait d'accrocher les subventions de CITEO, voire un peu plus que ce que nous avons eu en 2023.

Hélène BILL

Ça nous permettrait de faire ce travail-là. En sachant que le mois d'octobre va arriver très vite.

Christophe DELIGNY

Après, il y a la question de la méthode. Nous allons sortir les plans sur les communes qui nous paraissent les plus intéressantes. Il y a notamment celles qui décrochent le plus de la moyenne nationale. On va vous les envoyer en même temps qu'aux techniciens des antennes. Ensuite, on va voir si on pourrait faire un bilan au cours de l'été. La question est ensuite de savoir comment on détermine les communes sur lesquelles on travaille. Ça relève d'un choix technique qui est peut-être aussi un peu politique. Je ne sais pas.

Le Président

La pire des choses, c'est le verre. C'est ce que j'explique à longueur d'année aux commerçants qui jettent le verre. La bouteille de verre prend de l'énergie avant de refroidir. Elle est ensuite transformée en vapeur d'eau lorsqu'elle refroidit. C'est vraiment nul ! En plus, c'est un produit qui se recycle à l'infini. S'il y a un sujet sur lequel on pourrait travailler, c'est bien celui-là.

Christophe DELIGNY

Si vous considérez qu'il vous manque une vingtaine de kilogrammes par habitant... La moyenne est à 34,5 kg. Si vous êtes entre 15 et 20 kg, il vous manque au maximum 20 kg. 20 kg sur 250 000 habitants, ça représente 5 000 tonnes. Aujourd'hui, on fait 10 000 tonnes de verre sur l'aire toulonnaise. Ça augmenterait donc de 50 %.

Le Président

Il est important d'essayer d'améliorer la captation du verre dans les communes. Il faut donc se fixer pour objectif de collecter un certain pourcentage de verre en plus.

Hélène BILL

Pour cela, il faudrait également prendre le temps de regarder les orientations en termes d'ordures ménagères, de tri sélectif, etc. Ça motiverait un peu les gens et ça permettrait de situer les actions qui sont faites.

Le Président

On ne peut pas se limiter à dire que ce sont les commerçants qui font que le taux de recyclage du verre n'est pas bon.

Hélène BILL

Non, mais il est certain qu'ils y participent.

Christine SINQUIN

Nous, on travaille avec la chambre des métiers pour labelliser les commerces éco-responsables. Je pense que c'est aussi un support intéressant à exploiter. Ce partenariat-là peut pointer du doigt ce manque de recyclage au niveau du verre.

Le Président

On en a parlé l'autre jour avec le président de la chambre des métiers et le président des restaurateurs. On s'est demandé si on ne pourrait pas mettre en place un label. Ils sont en train de regarder ça.

Christine SINQUIN

Nous travaillons avec eux actuellement.

Le Président

On définirait alors plusieurs critères d'éco-responsabilité. Ce serait donc l'un des critères.

Christine SINQUIN

On pourrait même le mettre davantage en exergue que d'autres critères. En sachant que c'est là où ça pêche.

Le Président

Pourquoi ? Après, je m'adresse aussi aux EPCI. La métropole a décidé de recruter huit ambassadeurs du tri *via* un marché.

Hélène BILL

Depuis l'année dernière, nous avons des services civiques.

Le Président

C'est autre chose.

Hélène BILL

Ils ont été formés au niveau du SITTOMAT. Il est sûr qu'on les garde peu de temps : six mois, huit mois, etc. C'est aussi un bon vecteur de sensibilisation.

Le Président

Je m'adresse aux deux EPCI que sont Sud Sainte Baume et la Vallée du Gapeau. Vous devriez avoir des ambassadeurs du tri. Lorsque je regarde les ratios, le principal vecteur pour modifier les

ratios, c'est la communication et l'incitation. Sans oublier le contrôle des bacs et la mise en place de la redevance spéciale. Je ne sais pas si vous avez la redevance spéciale, mais il faut la mettre en place. Nous la mettons en place progressivement à la métropole. Il faut absolument la mettre en place. Ça vous permet d'avoir moins de déchets ou des recettes supplémentaires.

C'est un travail de longue haleine. Plutôt on s'y met tous, mieux c'est. Le deuxième travail est la collecte, et en particulier celle du verre chez les commerçants. Il n'y a rien de pire ! S'ils ont un conteneur à plus de 50 mètres, ils vous diront que c'est trop loin. Il y en a un qui m'a dit ça sur la plage du Mourillon. Étant donné que je le connais bien, je lui ai répondu : « Si tu veux, je passerai tous les jours pour prendre ton verre et le mettre dans la colonne ». Il m'a dit : « Elle est trop loin. En plus, il faut mettre bouteille par bouteille ».

Christophe DELIGNY

Je voulais juste rajouter une chose sur l'appel à projets. C'est un appel à projets qui peut également se faire par groupement. Le SITTOMAT pourrait donc le faire avec les EPCI. Ça permettrait de répondre à cet appel à projets. En sachant que CITEO finance également tout ce qui est communication et achat de bacs pour le porte-à-porte. Sur le verre, on peut aussi équiper des commerces en bacs et les collecter en porte-à-porte. Ça permet d'augmenter les ratios.

Un intervenant

On l'avait fait à une époque.

Le Président

Mon ambassadeur du tri fait le tour des commerçants. Ils ont chargé des 360 litres ou des 120 litres en verre. Il prend les bacs et c'est lui qui va les mettre dans les colonnes. On s'est aperçu qu'ils ne le faisaient pas. C'est la raison pour laquelle les ambassadeurs du tri soulèvent les couvercles de temps en temps. Lorsqu'il y a du verre dans les ordures ménagères, ils disent aux commerçants de venir trier. Si on ne le fait pas...

Christophe DELIGNY

Après, pour rebondir sur ce que vous disiez, s'il ressort des études menées qu'il serait intelligent d'étendre un secteur en porte-à-porte sur deux ou trois rues supplémentaires parce qu'il y a un trou, je ne pense pas que ce serait un problème d'acheter une dizaine de bacs supplémentaires. Après, je ne sais pas dans quelle mesure ce serait contraignant en termes de formalisation administrative. En sachant que l'achat de bacs est toujours dans les statuts.

Le Président

J'ai toujours demandé que la première dotation soit assurée par le SITTOMAT. Par contre, à l'époque, le renouvellement des bacs devait être assuré par les collectivités. C'est ce qui avait été défini au début. Après, ça s'est transformé et je ne sais plus où ça en est.

Christophe DELIGNY

Aujourd'hui, on n'achète plus de bacs. La dernière opération que nous avons menée a été faite à Carqueiranne. C'était lors de mon arrivée en 2021. Un quartier a été équipé en porte-à-porte. Nous sommes allés l'équiper avec les ambassadeurs du tri. C'est la dernière fois que j'ai acheté des bacs. Pour le reste, c'est les EPCI qui gèrent la compétence collecte. C'est eux qui achètent les bacs et qui les renouvellent en tant que de besoin. Lorsque quelqu'un s'installe et demande un bac, ils lui donnent un bac. Lorsque quelqu'un casse son bac, ils lui changent son bac. En fait, on est dans la gestion du quotidien. Par contre, on a toujours dit qu'on restait présent s'il y avait une volonté de développer une collecte dans un quartier. Pour moi, dans le cadre de cette étude, ça entre tout à fait dans ce qu'on a pu faire par le passé.

Le Président

Je vous remercie.

La séance est levée.